

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Propriété Foncière, Assurance

Publié par ALFRED et HENRI LIONAIS, éditeurs-propriétaires, au No 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Bell Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnements: Montréal et Baie-Nova, \$2.00; Canada et Etats-Unis, \$1.50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du Journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours n'ont été payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit: LE PRIX COURANT, MONTREAL, Can.

VOL. XXVIII

VENDREDI, 6 AVRIL 1900

No 1

LE TARIF DE FAVEUR

Nous avons dit dans notre dernier numéro les craintes que nous inspire pour nos industries le tarif de faveur accordé à l'Angleterre pour les produits qu'elle importe au Canada. Elles sont justifiées et nous en avons la preuve, dans l'émotion qui s'est emparée des industriels à l'annonce que de 25 p. c. la réduction des droits de douane sur les produits anglais serait portée à 33 1/3 p. c.

Sans parler des différentes entrevues avec les industriels publiées par les journaux politiques qui montrent à l'évidence combien sont découragés les chefs d'industrie de ces changements perpétuels de tarifs qui ne leur accordent aucune sécurité et de ces faveurs octroyées à l'Angleterre qui les menacent de ruine; sans parler de ces entrevues, nous ne pouvons passer sous silence l'enquête à laquelle se livre l'Association des Manufacturiers Canadiens.

Cette association a adressé aux industriels du pays une circulaire dont nous donnons le texte plus loin. Elle a raison et elle a soin de déclarer que dans les questions qu'elle pose aux industriels, elle

fait abstraction complète de toute idée politique.

C'est malheureusement, en effet, sur le terrain de la politique que se débat en ce moment dans les journaux quotidiens la question du tarif de faveur accordé à l'Angleterre.

Voici ce que nous trouvons dans un journal ministériel; c'est un échantillon qui nous dispensera de faire d'autres citations, il a le mérite d'être court, mais c'est son seul mérite:

Les journaux torys disent qu'on n'aurait pas dû donner un tarif de faveur à l'Angleterre, à moins qu'elle nous eut fait la même gracieuseté.

Mais l'Angleterre est un pays libre-échangiste et elle n'est certainement pas pour bouleverser un ordre de choses qui lui a valu une prospérité énorme, ni risquer sa souveraineté commerciale pour simplement cajoler les Canadiens.

Le tarif de faveur fait partie de la réforme fiscale; il abaisse de 33 1/3 pour cent les droits qu'on avait à payer naguère sur les marchandises anglaises, et ces 33 1/3 p. c. restent dans la poche des contribuables.

Le peuple a tout l'avantage de cet abaissement de droits, et la faveur conférée à l'Angleterre nous a valu sur ses marchés une situation meilleure pour les produits de la ferme.

Laissons pleurer les torys, laissons gémir les bonnes gens de l'opposition et continuons à donner tout notre appui